

## Ville de Castillon-la-Bataille

# Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal – Décision du Maire

**OBJET : N° D25-01-01 MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTEE POUR LES TRAVAUX DE VEGETALISATION ET L'AMENAGEMENT DE LA COUR DE L'ECOLE HENRI BARDON**

Le Maire de Castillon-la-Bataille,  
Vu l'article L.2122-22-4° du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération du Conseil Municipal N° L 20-06/03-17/AG du 15 juin 2020 relative aux délégations consenties au Maire pendant son mandat par le Conseil Municipal,  
Vu l'article L2123-1 du Code de la Commande Publique relatif aux marchés à procédures adaptées

Considérant qu'il convient de nommer un attributaire pour la réalisation de travaux de végétalisation et l'aménagement de la cour de l'école Henri Bardon,

### Décide

**Article 1 :** Le marché public à procédure adaptée pour la réalisation de travaux de végétalisation et l'aménagement de la cour de l'école Henri Bardon est attribué à :

Atelier du Sillon, , 7 Rue du Porche, 24480 Molières siret 94800241500016  
Et TSA24, co traitant, 15 imp. du Moulin, 24170 Monplaisant, 82158632800048

Pour un montant total de 23.787,50€ HT.

**Article 2:** Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document relatif à ce marché public.

**Article 3:** Monsieur le Maire et Madame la Releveuse Municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 4:** La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous Préfet de Libourne. Elle sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine assemblée.

*Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En Sous-Préfecture le  
Et de sa publication le*

Extrait certifié conforme au registre  
des délibérations du Conseil Municipal  
Le 2 janvier 2025

**Le Maire**

**Jacques Breillat**



Accusé de réception en préfecture  
0333213301088-20250102-D250101-AR  
Date de télétransmission : 08/01/2025  
Date de réception préfecture : 08/01/2025

**Mairie de Castillon-la-Bataille**